

**L'An DEUX MIL QUINZE,
le Quatre JUIN
à vingt heures,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes RIBES Monique - GUILLOT Jacqueline - ROUX Maryline - Mrs PERRIN Raymond - MEILLAND René- CROZET Guy- GEREY Roger - DEJOB Xavier- GEORGES Jean François

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : DOMERGUE Christine

Absents :

Secrétaire de séance : GEREY Roger

16- 01 – juin 2015

(Absence de M. CLAVARON Patrice pour cette délibération)

Objet : Convention vérification d'extincteurs mobiles avec SPARA

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention précisant les conditions de vérification des extincteurs mobiles de la commune proposée par la Société Activeille SPARA

Oùï cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le contenu de la convention
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

17- 02 – juin 2015

Objet : Engagement de la commune dans démarche COCS-COCA du Département de la Loire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été envisagé d'étudier un aménagement du bourg et après renseignement auprès des services du Département de la Loire, les communes sont encouragées à recenser et à planifier les projets communaux sur trois ans. Cette démarche a été présentée en mairie et s'articule soit autour d'un COCS – Contrat Communal Simplifié- ou d'un COCA- Contrat Communal d'Aménagement. A noter que certaines opérations n'entrent pas dans ce processus.

Après échange et discussion sur le mode opératoire de la démarche, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de s'engager dans la démarche proposée
- **FORMULE LE SOUHAIT** que la commune soit accompagnée par le Département de la Loire dans le cadre de la démarche contractuelle par le biais d'un COCA (selon le choix)
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager la procédure auprès du conseil Général

18- 03 – juin 2015

Objet : animations au skate parc

(M DEJOB Xavier étant membre de PASSERELLE 109 ne prend pas part au vote)

Monsieur le Maire relate à son conseil le projet de créer une animation autour et sur le skate parc communal.

Après contact avec l'association Passerelle 109 de Champoly (structure d'animations locales) - celle-ci intéressée par le projet - il est présenté plusieurs propositions d'animations, sachant que Passerelle 109 sera porteuse du projet, notamment au niveau de l'encadrement.

Où l'exposé le conseil municipal décide de retenir Passerelle 109 pour :

- la mise en place d'une activité encadrée skate, pour un public de 10/15 ans
- la réalisation d'une fresque murale d'art urbain par des jeunes de 15/18 ans, pilotée par un professionnel du graphe :

et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1513.00 € à l'association, cette somme pouvant être revue à la baisse si d'autres financements sont trouvés.

19- 04 – juin 2015

Objet : Soutien aux demandes de l'AMF

M. le Maire donne lecture de plusieurs courriers courrier de l'AMF alertant sur la baisse des dotations de l'état en faveur des communes et de l'introduction d'une DGF locale

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Il est rappelé que ce sont les collectivités de proximité comme les communes et leurs intercommunalités de par la diversité de leurs interventions, qui se trouvent au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de soutenir les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- s'oppose à l'institution d'une DGF « locale » au niveau des territoires et non plus au niveau de chaque commune

20-05 – juin 2015

Objet : Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON):

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune (mesures de niveau 1), adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

21- 06 – juin 2015

Objet : Demande de subventions

(MRS CLAVARON ET MEILLAND étant membres de l'association A R T H U R ne prennent pas part au vote)

Monsieur le Maire relate à son conseil les différents courriers reçus concernant des demandes de subventions. Ainsi, il lui demande de statuer sur ces sollicitations.

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- PAUSE NATURE : 300.00€
- A R T H U R (Association Rurale Touristique et Historique d'Urfé) : 300 €
- Solidarité avec le Népal suite au séisme (initiative lancée par l'AMF et Cités-Unies France) : 200.00€

Objet des délibérations

- 16- 01 – juin 2015] *Objet : **Convention vérification d'extincteurs mobiles avec SPARA***
- 17- 02 – juin 2015] *Objet : Engagement de la commune dans démarche COCS-COCA du Département de la Loire*
- 18- 03 – juin 2015] *Objet : animations au skate parc*
- 19- 04 – juin 2015] *Objet : Soutien aux demandes de l'AMF*
- 20- 05 – juin 2015] *Objet : Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. »*
- 21- 06 – juin 2015] *Objet : Demande de subventions*

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS		
DOMERGUE CHRISTINE	Absente	
ROUX MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		
GEREY ROGER		